Programmes Socrates et Jeunesse pour l'Europe. Rapport spécial 2/2002 Cour des Comptes

2002/2125(COS) - 14/10/2002

Le Conseil s'est prononcé sur le rapport spécial n° 2/2002 de la Cour des comptes relatif aux programmes d'actions communautaires SOCRATES et JEUNESSE POUR L'EUROPE. Il se félicite notamment de la pertinence du rapport et indique qu'il a pris bonne note des observations et recommandations de la Cour ainsi que des réponses données par la Commission. En ce qui concerne les critiques formulées par la Cour concernant la complexité du programme SOCRATES et les déficiences constatées dans le fonctionnement des bureaux d'assistance technique (BAT), le Conseil indique que les nouveaux programmes SOCRATES et JEUNESSE POUR L'EUROPE (2000-2006), ont subi de multiples améliorations visant à rendre les actions plus cohérentes, plus lisibles et plus accessibles à tous les jeunes sans formalités excessives. Pour ce qui est des BAT, le Conseil prend note des réformes en cours, dans le cadre desquelles la Commission propose de remplacer les BAT par des agences exécutives placées sous son contrôle direct, conformément à un règlement-cadre. Dans ce contexte, les obligations et les responsabilités tant des agences que de la Commission ont été clairement définies permettant une gestion plus claire des programmes. Soucieux de l'importance que revêt la coopération dans le domaine de l'éducation et de la mobilité dans l'Union, le Conseil se réjouit de l'élaboration de la nouvelle génération d'actions communautaires plus accessibles au public auquel elles s'adressent. Ces actions, ainsi que d'autres initiatives, et en particulier le programme de travail détaillé sur le suivi des objectifs des systèmes d'éducation et de formation en Europe, devraient contribuer grandement à la création d'un espace européen de la connaissance et à la réalisation de l'objectif stratégique énoncé dans les conclusions du Conseil européen de Lisbonne, à savoir que l'Union européenne devienne l'économie de la connaissance la plus dynamique au monde.